



Séance ordinaire du 05 novembre 2021

Le vendredi 05 novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis à la Mairie dans le respect des règles de distanciation relatives à la COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CLEMENT Odile, DELEUME Jean, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, MERLE Isabelle, PETIT David

Pouvoir donné à : CIRETTE Laurent pouvoir à Isabelle MERLE, FAVARCQ Thierry pouvoir à Jean DELEUME, CHEVALIER Véronique pouvoir à PETIT David

Excusé(s) sans pouvoir : -

Non excusé(s) : -



Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01 octobre 2021
Point sur les dossiers d'urbanisme en cours
Information sur la défense incendie
Adhésion au COS
Adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires
Inventaire des chemins ruraux
Centre Social
Mise à disposition de la remorque communale
Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 18H30



DÉLIBÉRATION N° 2021/NOVEMBRE/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Baptiste BOULON est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2021

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/003

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Certificat d'urbanisme d'information (CUa) :

- Parcelle A 346 - 30 Chemin de Chevannes - SEIGNEMARTIN Véronique

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) :

- Néant

Permis de construire :

- Néant

Déclaration Préalable :

- Néant

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/004

INFORMATION SUR LA DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la défense incendie à Maré sont terminés pour un coût total définitif de 9 648,45 € HT.

DETR 2020 : 9 616,75 € HT présenté
Subvention de 40% soit 3 847,00 €
Autofinancement : 5 801,45 € HT + TVA

En 2022, un inventaire sera effectué sur toute la commune avec le SDIS et le SIAEP. Il y a un problème de débit d'eau au Crot Noir. Une étude pour l'installation d'une réserve incendie va être menée.

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/005

ADHESION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DE LA NIEVRE (COS 58)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le COS 58, association de loi 1901 à but non lucratif, est un organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles et propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, chèques, réductions ...).

Dans le cadre de la loi du 21 février 2007 portant obligation de cotiser à une action sociale pour les agents, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au COS 58, en faveur d'une action sociale pour le personnel de la commune de Mars-sur-Allier à compter du 01 janvier 2022.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Marie HUMBERT), Le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion au Comité d'œuvres Sociales de la Nièvre COS 58
- autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'affiliation au COS 58 pour l'année 2022
- accepte le versement au COS 58 d'une cotisation égale à 1% de la masse salariale brute
- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022 (article 6281- concours divers (cotisations) chapitre 011 charges à caractère général section fonctionnement dépenses).

DÉLIBÉRATION N° 2021/NOVEMBRE/006
ADHÉSION AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Cette délibération sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire de conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N° 2021/NOVEMBRE/007
INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

David PETIT, épaulé par les membres de la commission environnement/agricole, va assurer cet inventaire des chemins ruraux.

La commission reprendra ses travaux à partir de janvier 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2021/NOVEMBRE/008
CENTRE SOCIAL

Le Centre Social du canton de Saint Pierre le Moutier a obtenu, fin 2018, un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour une durée de 4 ans. L'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et le nouveau projet doit être déposé au plus tard le 05 octobre 2022.

Un travail en amont avec les habitants, les partenaires et les municipalités est nécessaire. Il semble important de travailler, dès à présent, sur cette nouvelle configuration de territoire élargi (communes de la CCNB et Mars-sur-Allier).

Une rencontre participative est organisée le jeudi 18 novembre 2021 à 18h30 à la salle des fêtes de Chantenay Saint Imbert.

Au regard de l'importance des enjeux pour le Centre Social et les habitants, la présence de 3 à 4 personnes pour chaque Conseil Municipal est requise.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

La liste des participants doit être retournée, au Centre Social, pour le 10 novembre, de façon à pouvoir organiser les travaux.

Personnes qui seront présente à cette réunion :

David PETIT
Véronique CHEVALIER
Odile CLÉMENT
Isabelle MERLE

DÉLIBÉRATION N° 2021/NOVEMBRE/009
MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE COMMUNALE

A compter du 01 janvier 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition les remorques communales (petite ou grande selon la saison) sur demande des administrés.

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstention (Isabelle MERLE et Laurent CIRETTE), le Conseil Municipal :

- Donne son aval pour la mise à disposition des remorques communales sur demande des administrés
- Stipule que cette mise à disposition sera effective du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 8h00
- Dit que cette mise à dispositions sera effective moyennant une participation financière de 30,00 €
- Demande que cette mise à disposition soit soumise au dépôt d'un chèque de caution de 1000,00 €

Départ d'Isabelle MERLE à 19h45

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
DÉLIBÉRATION N° 2021/NOVEMBRE/010
REPAS DES AINÉS

La commune prend en charge l'ensemble des coûts des fêtes de fin d'année en l'absence de manifestations organisées par le Comité des Fêtes en 2021.

Le repas de nos aînés, fixé au dimanche 05 décembre 2021, sera assuré par Martial BOUGRAT, traiteur à Cours Les Barres.

Menu

Petits fours salés
Verrine mise en bouche
Terrine bretonne sauce cocktail
Trou Marcién

Jambonnette de pintade farcie
Sa crème de cèpes et sa garniture
Salade et fromages
Tarte tatin crème anglaise au caramel
Apéritif - Vins - Champagne - Café

Le pass sanitaire sera obligatoire pour les convives.

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/011
AUGMENTATION DE LA PUISSANCE ELECTRIQUE A L'ESPACE JEAN-PHILIPPE PETIT

Après vérification de l'installation électrique actuelle à l'Espace Jean-Philippe PETIT par ENEDIS, Monsieur le Maire donne lecture des devis des travaux :

Changement de compteur

Devis EDF pour un montant de 338,40 € HT

Travaux électriques / triphasé

Devis POLY pour un montant de 1 008,78 € HT

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- *Approuve ces travaux d'augmentation de la puissance électrique à l'Espace Jean Philippe PETIT*
- *Autorise Monsieur le Maire à poursuivre ce dossier et à signer tout document nécessaire à ce dossier*

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/012
AQUARELLE DE L'EGLISE

Antoine PANEDA, peintre, a réalisé une aquarelle de l'église de Mars-sur-Allier. Il a adressé un courrier à la Mairie pour une proposition d'achat avec une remise de 20%.

Monsieur le Maire va se renseigner sur le prix de départ de cette œuvre en vue d'une éventuelle acquisition par la collectivité.

DÉLIBÉRATION N°2021/NOVEMBRE/013
SYCTOM : NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS

Les consignes de tri de nos déchets vont changer à compter du 01 janvier 2022.

L'ambassadrice de tri du SYCTOM sera présente au conseil municipal du 03 décembre prochain pour expliquer les nouvelles consignes de tri et répondre aux questions de l'assemblée.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

La distribution annuelle des sacs poubelles se fera le 10 décembre 2021 de 16h00 à 19h00 au Garage Communal de la Saulaie. L'ambassadrice de tri du SYCTOM sera également présente.

DÉLIBÉRATION N° 2021 /NOVEMBRE/01 4
TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL 1 ROUTE DE MOIRY

Mr et Mme Christian SCHLEICK sollicitent la Mairie pour des travaux d'isolation des combles et de réfection du sol dans le séjour.

La commission travaux étudiera ce dossier ainsi qu'une éventuelle réfection de la toiture.

DÉLIBÉRATION N° 2021 /NOVEMBRE/01 5
OPERATION 1000 ARBRES

Nos Conseillers Départementaux nous ont sollicités pour la plantation de 20 arbres fruitiers sur la commune dans le cadre de l'opération 1000 arbres. Le Conseil Départemental s'engage à procéder à la plantation.

Le lieu d'implantation sera sur la parcelle de gauche du chemin du cimetière.

DÉLIBÉRATION N° 2021 /NOVEMBRE/01 6
COMPTES-RENDUS

Marie HUMBERT regrette que les comptes rendus du conseil municipal sont adressés trop tardivement.

DÉLIBÉRATION N° 2021 /NOVEMBRE/01 7
FIN D'ANNEE : NOËL DES ENFANTS

Marie HUMBERT revient sur l'idée du concours de dessins. Un formulaire sera joint à l'invitation du Père Noël qui sera distribué aux enfants par le Comité des Fêtes.

Les enfants remettront leurs dessins au Père Noël lors de son passage dans la commune le samedi 04 décembre 2021. Les lauréats seront désignés par le Conseil Municipal et/ou le Comité des Fêtes.

Tous les dessins seront exposés lors des vœux de la Municipalité le samedi 8 janvier 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2021 /NOVEMBRE/01 8
TRAVAUX DE L'EGLISE

Odile CLEMENT et Thierry FAVARCQ ont participé au Colloque du Patrimoine en Nivernais qui a eu lieu le 08 octobre dernier à la Charité sur Loire.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

A cette occasion, ils ont eu plusieurs contacts intéressants dont :

Camosine

- Monsieur Jacques MANSUY, Directeur
- Mme Michèle DELARBRE, Trésorière bénévole

Fondation du Patrimoine

- Monsieur Pierre BOUSSARD, Délégué départemental de la Nièvre, délégation Bourgogne/Franche-Comté
- Madame MEUNIER, habitant Chantenay Saint Imbert et compétente pour notre commune

Monuments Historiques

- Monsieur Simon BURI, architecte restauration du patrimoine

Mairie d'Authiou - commune rurale de la Nièvre de 43 habitants

- Monsieur Pierre LE BECQUE, Maire, a obtenu des subventions conséquentes pour la réparation de l'église de son village. Il est prêt à communiquer pour expliquer les démarches réalisées et les subventions obtenues.

Thierry FAVARCQ et Odile CLEMENT ont également eu la liste des artisans agréés pour travailler sur les monuments historiques. Ils ont aussi longuement échangé avec l'Entreprise DAGOIS et avec un conseiller municipal de Prémery.

Grâce à la subvention versée, depuis de nombreuses années, la Municipalité peut prendre attache auprès de la Camosine et des Sites Clunisiens pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des subventions pour les travaux envisagés sur l'église.

A l'étude pour 2022, une éventuelle cotisation de la commune à la Fondation du Patrimoine.

Prochain Conseil Municipal : 03 Décembre 2021 à 18h30
--

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 20h45.

Le Secrétaire,
Baptiste BOULON

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2021/NOVEMBRE/001 à la délibération n°2021/NOVEMBRE/018

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BOULON	<i>Baptiste</i>	
CLEMENT	<i>Odile</i>	
DELEUME	<i>Jean</i>	
GIEMZA	<i>Samuel</i>	
HUMBERT	<i>Marie</i>	
MERLE	<i>Isabelle</i>	
PETIT	<i>David</i>	